

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE CORSE MÉDITERRANÉE - (N° 1053)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par
M. Giacobbi, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après les mots : « société nationale »,

Insérer le mot : « maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rétablir dans l'intitulé de la commission d'enquête la raison sociale précise de la SNCM.